MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section géographie

Programme de la session 2027

Géographie thématique

- Géographies de la santé (question nouvelle)

Les géographes se sont intéressés de longue date aux questions de santé au prisme de leurs dimensions spatiales et territoriales, avec des contributions qui n'ont cessé de gagner en visibilité depuis 30 ans au fil des crises sanitaires successives. La pandémie de la Covid-19 a constitué non seulement une période de nouvelle considération des apports de l'analyse géographique au sein d'une approche intégrée des faits de santé, mais également un moment de diversification des travaux géographiques dans ce champ. Le pluriel « géographies » s'impose toujours plus en raison d'une diversification constante des fondements épistémologiques et méthodologiques des travaux considérés, ainsi que des domaines, objets et contextes spatiaux investigués. Miroir des dynamiques contemporaines de la géographie dans son ensemble, les travaux engagés sur les questions de santé, profondément transversaux et souvent transdisciplinaires, ont connu de profonds renouvellements. Les géographies de la santé s'inscrivent aujourd'hui dans un triptyque articulant approches environnementales, sociales, organisationnelles et critiques, mettant au cœur de l'analyse les inégalités socio-spatiales et les rapports de pouvoir. Elles témoignent d'une approche globale qui se résume dans la notion de « *one health* » (« santé intégrée globale »).

Selon l'OMS, en 1946, la santé est « un état de complet bien-être physique mental et social ». Cette définition s'étoffe dans le cadre de charte d'Ottawa de 1986 qui précise que la santé est « *la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien - être.* » Cette approche toujours plus globale et systémique, articulant systématiquement échelles mondiale, régionale, nationale, locale voire familiale et individuelle, s'incarne dans la notion de « *one health* » promue par les institutions internationales. La santé est englobée dans une approche environnementale systémique générale, qui considère tout autant les relations humain-non humain, les dynamiques de la biodiversité dans le contexte du réchauffement climatique, les ressorts de l'acceptation sociale des pratiques médicales et de soin, le rapport des sociétés au corps ou encore à la jeunesse et au vieillissement. Cette question de géographie thématique invite à investir cette approche dans toute sa complexité actorielle, donc politique, géopolitique, culturelle et sociale.

Il s'agit, en effet, de considérer les travaux géographiques se revendiquant ou reconnues comme relevant de la géographie de la santé, mais également des travaux qui investiguent des problématiques de santé au prisme d'autres ancrages de spécialité dans la discipline (géographie sociale, urbaine, rurale, démographique, économique, environnementale,

culturelle, géopolitique, des inégalités, des risques, des mobilités, de l'aménagement, …). La question considère, et de manière non exhaustive, des entrées aussi diverses que les circulations des virus ; le vieillissement et la gestion de la dépendance dans les sociétés ; les modèles de santé publique ; l'équipement, accessibilité et acceptabilité de l'offre de soin ; la territorialisation des politiques de prévention ; le lien santé-transition sanitaire-développement ; les espaces de la recherche et de l'industrie médicale et de bien-être ; les espaces du thermalisme et du tourisme de santé et de bien-être. Tout cela s'inscrit dans le contexte de la mondialisation, notamment des mobilités internationales migratoires comme touristiques et des services de transports mondialisés. Cette question offre ainsi de nombreuses possibilités de croisement avec les autres questions du programme de l'agrégation externe de géographie, et permet de travailler des savoirs disciplinaires mobilisables dans de nombreux thèmes de l'enseignement de la géographie, au collège comme au lycée, et de l'enseignement de l'HGGSP au lycée.

Il apparaît essentiel de maîtriser les fondamentaux de la géographie de la population, à commencer par ses indicateurs élémentaires et vocabulaire associés. Plus largement, il est attendu des candidats une bonne connaissance de l'épistémologie de la géographie de la santé, de l'évolution de son périmètre, de ses objets et de ses méthodes pour mieux en expliquer le sens du pluriel. Il s'agira de comprendre, en contexte, l'évolution des approches géographiques, depuis l'intérêt pour le lien géographie-maladie notamment incarné par le « complexe pathogène » (Sorre), l'intérêt des décideurs pour une « géographie impliquée » (Vigneron) éclairant la planification territoriale de l'offre de santé dans le contexte de l'émergence de la notion de « Santé publique », jusqu'à la notion de « géographie des systèmes de santé » (Salem), ou encore l'inscription des faits de santé dans les études sur les inégalités territoriales et socio-spatiales (Vaillant) ou environnementales (Chasles), notamment par le prisme du genre, du corps, de l'âge (Hoyez, Gasquez-Blanchard) mais aussi socio-professionnel. Il conviendra donc de ne pas se limiter à une géographie médicale ou encore à une géographie du soin. Tout cela participe des géographies de la santé, sans que celles-ci ne s'y restreignent. De même, il s'agira de ne pas se limiter aux seules approches quantitatives pour considérer également les dimensions culturelles des pratiques de santé et les représentations qui l'accompagnent. L'analyse des faits de santé suppose de prendre en compte les expériences différenciées des individus face à la maladie, au soin et à la prévention, en fonction de leur position sociale, de leur genre, de leur âge ou de leur lieu de résidence. A cette fin pourront être mobilisés les apports de la géographie du *Care* qui met en lumière les pratiques d'attention, d'accompagnement et de prise en charge, ainsi que les inégalités sociales et territoriales qui structurent leur accès et leur mise en œuvre. La notion d'accessibilité permet de prendre en compte toutes ces dimensions sociales et culturelles, ainsi qu'économiques et territoriales. Entrer dans cette question de géographie thématique appelle à refuser toute forme de déterminisme ou de causalité linéaire pour accepter constamment la complexité d'interactions socio-économico-culturelles et environnementales.

Cette question explore de multiples problématiques, socio-démographiques (natalité, vieillissement, mortalité), socio-sanitaires, environnementales, d'aménagement et de

gouvernance des territoires, de gouvernance internationale, de circulations épidémiologiques, de biodiversité… La question de la qualité de l'air, tout comme les inégalités d'espérance de vie ou d'accès à l'offre de soin voire à la contraception sont autant de thèmes considérés, au même titre que ce qui a trait à la qualité de l'alimentation dans une analyse des risques de malnutrition ou de maladie cardio-vasculaire. La dimension environnementale de la question est majeure, jusqu'à la notion de « santé environnementale ». Des questions d'aménagement comme la localisation des centres de soins ont toutes leur place dans une réflexion sur l'inscription territoriale des équipements de santé. La notion de « paysage thérapeutique » (Gesler) appelle à considérer les agencements spatiaux liés au soin dans une perspective sensible et de circulation de modèles architecturaux. Les mouvements antivax ou la recherche et l'industrie biomédicale constituent également des thèmes entrant dans le périmètre de cette question, vaste, mais centrale. Une analyse constante des inégalités socio-spatiales qui traversent ces entrées permettra d'inscrire les approches dans une géographie dynamique et actorielle qui considérera les acteurs dans toutes leurs diversités (associatives, individus…), non réduite aux seules institutions publiques et internationales. Les candidats auront à cœur d'incarner leurs analyses dans des exemples précis, contextualisés, articulant « petits faits spatiaux » et processus nationaux, régionaux voire mondiaux. Cette question de géographie thématique permet de lire les manifestations de grands phénomènes mondiaux voire mondialisés dans des faits du quotidien.

- **<u>L'État, objet géographique</u>**

L'État, « acteur spatial peu pensé » (Lévy 2003, 2013)

L'État peut être envisagé comme un objet géographique à travers trois dimensions majeures : institutionnelle, territoriale, actorielle. Un État n'est donc pas qu'un territoire, mais également un pouvoir et une administration qui s'exerce non seulement sur celui-ci, mais également en dehors de ses frontières. Cela permet d'interroger la notion de puissance au prisme de la relation à la capacité
de « faire », de « faire faire », « d'empêcher de faire » et de « refuser de faire »[1]. Alors que l'importance de l'État constitue un acquis dans les considérations des configurations géopolitiques, il n'en va pas de même de sa prise en compte et de son questionnement dans les autres champs de la géographie. En effet, la forte présence de l'État dans les analyses géographiques contraste avec la rareté des études qui lui sont consacrées et, bien logiquement, avec le flou qui entoure la délimitation des contours du terme. S'interroger sur les facteurs qui expliquent que l'État, qui a incontestablement conquis le champ des sciences politiques et de la géopolitique, se soit installé en géographie partiellement comme un impensé, peinant à être considéré comme un objet d'étude pleinement
élucidé, est l'un des axes forts d'approche de cette nouvelle question. Le *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*[2] se fait l'écho de cette insuffisance, sous la plume de Jacques Lévy, en consacrant un long article à « État », qu'il qualifie notamment d'« *acteur*

[1] Sur S. (1995/2021), *Relations internationales,* LGDJ, Collection Précis Domat, 600 p.
[2] Lévy J., Lussault M. [dir.] (2003/2013) *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034/1128 p.

spatial peu pensé ». Les auteurs du *Dictionnaire de Géographie*[3]proposent une entrée intitulée « État, nation, pays », dont le préambule stipule que « S*i les termes État, nation et pays s'utilisent largement en Géographie, ils ont été longtemps des impensés en tant qu'objets disciplinaires, si ce n'est en géopolitique* ». L'État détient pourtant une nature, une dimension spatiale évidente qui permet de l'entrevoir comme un objet d'étude potentiel pour les géographes. Sa spatialité s'exprime notamment par ses frontières qui délimitent son territoire, par les aménagements qui manifestent sa capacité à agir et à modeler l'espace soumis à son autorité, par les conflits et rapports de force qui engagent l'acteur que ce soit en interne ou en externe. Cette dimension spatiale de l'État est incontestablement multiscalaire. Il existe bien une « signification géographique de l'État » pour reprendre une formule de Denis Retaillé[4].

Il n'existe pas de définition simple et consensuelle de « l'État ». On peut s'accorder sur le fait que l'État est avant tout une institution, qui s'incarne dans un territoire dont il est indissociable. Sa souveraineté s'y exerce et s'impose à ceux qui occupent ce territoire, faisant de l'État un acteur qui est notamment le gardien de cette souveraineté, entre autres par le contrôle qu'il exerce sur les frontières, qu'elles soient linéaires, réticulaires ou immatérielles. Ce contrôle est de nature juridique, administratif, mais aussi militaire, dès lors que l'État possède, selon la formule de Max Weber, « le monopole de la violence légitime », expression parfois contestée et qui a donné lieu à quelques déclinaisons, par exemple en évoquant plutôt des moyens de « coercition légitime ». Jacques Levy (2003) propose la notion de « dispositif de puissance » pour qualifier « l'ensemble spécifique de moyens d'imposer des
décisions qui caractérisent les États ». L'État possède donc des fonctions, dont certaines, qualifiées de « régaliennes » sont constantes et recoupent la dimension précédente, comme la défense du territoire national, le maintien de l'ordre et de la stabilité ou la justice. Une réflexion géographique sur l'État est indissociable d'une approche approfondie des notions de pouvoir et de puissance et des recompositions contemporaines de leurs attributs.

La diversité du fait étatique

La vision d'un monde formé, selon un découpage de base, d'États, renvoie à un ordre géopolitique né des traités de Westphalie (1648) à partir desquels l'État est reconnu comme forme privilégiée d'organisation politiques des sociétés. Ce ne fut pas toujours le cas et l'exemple des villes
de la Hanse démontre qu'il fut un temps où des États pouvaient être dominés par d'autres formes d'autorité et d'influence, en l'occurrence économique et commerciale, réticulées. Le pouvoir de l'État westphalien s'exprime par quelques principes forts, dont la souveraineté interne et la reconnaissance réciproque. Les 193 États reconnus par l'ONU forment le maillage de base de la géographie politique de la planète. Ce nombre a connu une forte progression depuis la fin de la 1ère guerre mondiale. La Société Des Nations (SDN) comptait 45 membres fondateurs en 1919 et l'ONU 51 membres en 1945. Ils furent 99 en 1960, 154 en 1980 et 189 en 2000. Les mouvements de décolonisation, le démantèlement de l'URSS et de la Yougoslavie, la scission entre La République tchèque et la Slovaquie et l'adhésion de micro-états, notamment du Pacifique sont à l'origine de cette progression du nombre d'États reconnus et adhérents. Une intense production de frontières internationales en a résulté dont Michel Foucher, notamment, a largement étudié l'ampleur et les formes. Il conviendra d'étudier

[3] Baud P., Bourgeat S., Bras C. (1995/2022) *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Hatier, 624 p.

[4] Retaillé D. (1995) « La signification géographique de l'État », *Géographes associés*, hors-série 1995. Actes de l'université d'été Annonay 1995, p. 109-115.

les confins de la définition d'« États ». Les 17 territoires non autonomes dont la souveraineté est assurée par des « puissances administrantes » (par ex. le Sahara occidental, les Bermudes) constituent autant de cas d'études qui permettront d'interroger l'objet géographique. Il en va de même pour les objets géopolitiques hybrides que sont les quasi-États, qui exercent des fonctions étatiques sans en posséder tous les attributs, notamment la reconnaissance internationale, et qui permettent d'interroger des processus de sécession territoriale. Les territoires bénéficiant d'une très large autonomie peuvent eux-aussi posséder certaines caractéristiques étatiques quand bien même les fonctions régaliennes ne seraient pas assurées en propre. Ces objets géopolitiques devront être appréhendés dans toute la complexité de leurs trajectoires géohistoriques, au prisme des territoires concernés, de leur État-parent comme de leur État-protecteur.

Ainsi, le terme « État » peut recouvrir des significations diverses et des réalités territoriales particulières : certains États sont unitaires alors que d'autres sont fédéraux ; certains possèdent de vastes territoires, notamment les États-continents, alors que d'autres sont de petite taille, souvent qualifiés de micro-états ; de nombreux États s'appuient sur un territoire composé d'une étendue
continue alors que d'autres possèdent des territoires annexes, parfois sur d'autres continents, parfois éminemment réticulés (États archipélagiques). Ces États peuvent être reconnus par la communauté internationale, ce qui est le cas le plus commun, mais des exceptions existent. Taïwan représente le cas tout à fait particulier d'un État possédant l'intégralité des attributs étatiques classiques mais pourtant reconnu seulement par une douzaine d'États, qui y ont installé une ambassade. A l'inverse, le terme « État » est parfois attribué à des entités géographiques qui n'en ont pas tous les caractères. C'est le cas particulier de Porto Rico qui est un « État libre associé » aux États-Unis, dont les habitants sont, depuis 1917, des citoyens américains qui peuvent circuler librement dans les 50 autres États américains sans passeport mais ne bénéficient pas de l'intégralité des droits américains, notamment en matière électorale. La diversification des trajectoires et formes d'État se manifeste dans la démultiplication des qualificatifs : états émergents, états faillis, *fragiles states*, états tampons… Ces qualificatifs questionnent d'autres formes de liens qui s'opèrent entre États et espace, États et territoire, qui trouvent des concrétisations dans des objets géographiques comme les zones grises, dans toute la diversité de leur acception.

La relation entre la notion d'« État » et de « Nation » devra être interrogée dans toute sa portée épistémologique et spatiale. Dans la plupart des cas, les Nations préfigurent les États qui reposent sur elles, en concrétisant le sentiment d'appartenance commune et un imaginaire associé, se traduisant par exemple par des traditions ou un socle d'œuvres culturelles fondatrices. La France fait figure d'exception en la matière, avec un État qui précède la Nation et même qui en est fondateur, comme l'affirme notamment l'historien et démographe Hervé Le Bras (2015) par la formule « c'est l'État qui a « fait » la nation ». De même, il conviendra de questionner la relation entre l'objet « État » et le concept de territoire. Certains États se sont constitués de manière progressive, au fil de conquêtes successives, afin de faire correspondre l'État à la Nation. C'est le cas des États-fusion, nés en lien avec l'affirmation progressif d'un sentiment national (unifications italienne et allemande au XIXe siècle). D'autres, qualifiés d'États-scission, sont nés de mouvements de désagrégation d'empires coloniaux ou de mouvements séparatistes, comme ce fut le cas pour le Timor Leste ou le Soudan du Sud. La diversité l'emporte sur l'unité en la matière, certains États passant au cours de leur histoire d'une catégorie à une autre. Certains États-nations peinent d'ailleurs à le rester, ce qui questionne sous un autre prisme le rapport entre l'État et son territoire.

La notion d'État amène également à interroger comme nous y invite Yves Guermond l'expression de la citoyenneté et de ses limites[5]. Des États cherchent ainsi à repousser leur frontière en intégrant la communauté nationale expatriée à l'étranger par l'introduction du vote électronique. D'autres distinguent citoyenneté locale et citoyenneté nationale. La citoyenneté se recompose dans une croissance forte des flux et des échanges.

Les fonctions de l'État et leurs implications spatiales

La capacité spatiale de l'État dépend de son champ de compétences, et donc du degré de subsidiarité de son organisation interne. Si certaines compétences relèvent de manière stricte de l'État central ou fédéral, comme la garantie de l'intégrité de son territoire, dans son rôle d'aménageur de l'espace, l'État peut déléguer une part de ses fonctions à des entités régionales ou locales. Il conviendra d'identifier la diversité des organisations et d'être capable de les analyser, dans toute leur complexité.

Des États développeurs ont eu des actions territoriales particulièrement marquées, notamment en Amérique latine, où furent mises en œuvre des politiques développementistes ou néo-développementistes, qui se traduisent, par exemple, par le recours à un puissant extractivisme souvent dénoncé pour ses effets délétères sur l'environnement et sclérosant sur les économies. L'État peut être aussi un État régulateur, voire réparateur, comme le suggère l'expression d' « État-providence ». L'État est investi d'une fonction symbolique en particulier dans son rôle dans l'exercice du soin. Le champ d'activité de l'État et des attentes à son endroit n'a cessé d'être objet de questionnement. Il
s'agira d'en questionner les manifestations spatiales, par exemple en termes de maîtrise de l'urbanisme ou plus largement de planification territoriale.

L'État se traduit spatialement et symboliquement par un ensemble de lieux, qu'ils soient situés à l'intérieur même de ses frontières ou en position extérieure. Les lieux de l'exercice du pouvoir font l'objet d'une mise en scène et d'une mise en tourisme. Ils contribuent à la formation des centralités politiques (palais présidentiels, parlements, statues, places publiques). Le rôle et la place des capitales dans le fonctionnement et l'imaginaire des territoires est à interroger, comme le propose Claude Raffestin[6] ou Antoine Laporte[7]. Certaines capitales sont héritées et s'inscrivent dans le temps long de l'incarnation des pouvoirs associés à l'État, d'autres de formation plus récente, construites ex-nihilo ou relocalisées, traduisent la recherche de nouvelles significations spatiales associées à l'exercice de ces mêmes pouvoirs. L'aménagement des capitales traduit la trajectoire nationale mais aussi les trajectoires étatiques et la volonté quasiment performative du pouvoir central. De la même manière,
les zones frontalières, les portes (aéroports, ports) sont d'importants canaux d'expression du pouvoir et de l'autorité de l'État. En dehors des frontières étatiques, les ambassades, consulats, instituts, cimetières étrangers, sont autant de dispositifs spatiaux qui traduisent le poids et l'influence présent ou passé d'un État dans un pays ou une région donnée.

[5]Guermond Y. (2020) *La citoyenneté à travers la géographie*, Paris, l'Harmattan, 132 p.
[6]Raffestin C. (1993)« Une capitale est-elle l'expression d'une sémiosphère nationale ou le lieu de mise en scène du pouvoir ? » *in* Andrew C., LengelléJ.G. et Taylor J. (eds.), *Les Capitales - Perspectives internationales*, Ottawa, Carleton UniversityPress, p. 3-27.
[7]Laporte A. (2016) *De Bonn à Berlin. Le transfert d'une capitale (1990-2010)*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 300 p.

L'État se rend visible par des lieux mais pénètre également les socles culturels et intimes par des œuvres emblématiques (y compris par des commandes), des grands projets ou des événements à large portée et qui peuvent faire l'objet d'une étude multiscalaire. L'image, en particulier l'usage stratégique de la carte, est un outil essentiel de l'État pour inscrire naturellement sa légitimité sur des territoires donnés. Dans des configurations d'érosion démocratique, l'appareil d'État peut chercher également à pénétrer les consciences pour façonner une appréhension du monde conforme à ses desseins intérieurs et extérieurs.

L'entrée spatiale, notamment par les conflits environnementaux, permet de questionner la relation à la légitimité de l'autorité de l'État. Les cas d'États condamnés juridiquement pour carences fautives dans la lutte contre le changement climatique ou la dégradation de la biodiversité sont toujours plus nombreux. Face à des enjeux globaux et systémiques, l'État est confronté à la fois à une défiance croissante de la société civile et à une attente très forte sur une anticipation des trajectoires en amont et sur une intervention en dernier recours.

État et mondialisation

En outre, la mondialisation questionne la capacité normative des États et des associations d'États. Les dynamiques des associations régionales, leurs inégales finalités et degrés d'intégration, devront faire l'objet d'une attention particulière dans le contexte de profondes recompositions des formes de régulation des relations internationales. En effet, la dernière mondialisation a conduit l'État à opter pour d'autres formes d'interventionnisme en tant qu'État régulateur, d'État protecteur, voire d'État normatif, quand il ne délègue pas cette fonction à des entités plus larges, comme au sein de l'Union européenne. L'État compense, oriente, rééquilibre… ce qui donne lieu à des effets socio-spatiaux conséquents.

Les liens entre État et mondialisation sont centraux, d'autant qu'ils tiennent une bonne place dans les programmes des classes du secondaire. Il s'agit surtout d'interroger la manière dont la mondialisation requestionne la notion même de souveraineté étatique, en considérant notamment les effets des
nouvelles technologies, leur matérialité et leur régulation. Cette réflexion devra être reliée à celle sur les recompositions de la notion et des attributs de Puissance.

En effet, l'État s'inscrit traditionnellement dans une triade verticale (États-niveau intermédiaire-échelon local) progressivement concurrencée par une multiplicité de liens verticaux et horizontaux entre les niveaux de gouvernance. Depuis les années 1990, la notion de *rescaling* (recomposition des niveaux) alimente les réflexions dans un contexte marqué par une mondialisation et une européanisation accrue, une concurrence exacerbée entre les territoires, une traduction des conséquences de la crise du fordisme, des processus de restructuration des États européens et des États-providence. Le terme de *rescaling* est alors apparu dans le champ scientifique anglo-saxon afin de désigner une remise en question des niveaux de référence à partir desquels les politiques publiques étaient auparavant conçues. Il s'agissait d'étudier une recomposition du rôle de l'État, concurrencé à la fois par des effets d'intégration globaux et européens au niveau supranational et par l'émergence d'acteurs infranationaux, désormais en position de mener des coopérations internationales autonomes. Il convient dans ce cadre de distinguer la notion de *niveau* de la notion d'*échelle* : si l'État est confronté à des défis relevant de la recomposition des niveaux, il doit également mener une véritable

« politique des échelles » dans le rapport à ses partenaires institutionnels et dans l'organisation de son territoire.

L'affirmation d'acteurs non étatiques et parfois supranationaux (ONG, grandes firmes, …) n'est pas nouvelle et a toute sa place dans cette question, d'autant que la mondialisation ne s'est pas produite à l'insu des États, mais avec les États. Cette entrée permettra d'interroger la différence entre « international » et « transnational », notamment ce que le choix du qualificatif révèle du positionnement épistémologique de la production de la connaissance géographique. L'idée parfois avancée d'un déclin des États face aux dynamiques transnationales est aujourd'hui largement remise en question, notamment en constatant que les États se transforment, s'adaptent et ne se dissolvent pas dans les organisations internationales dont ils sont membres. Ils conservent par ailleurs, face aux déséquilibres du monde et aux crises graves, le rôle d'acteur premier, le mieux à même, dans le cadre de relations internationales complexes, de répondre aux défis les plus centraux comme la sécurité de l'espace national. Ainsi, même si des sociétés privées opèrent désormais des tâches régaliennes, même si certaines d'entre elles génèrent des chiffres d'affaires annuels très supérieurs aux PIB de nombreux États, ceux-ci n'ont pas abandonné leur pouvoir aux entreprises, et ce encore davantage dans des États qui possèdent un fort secteur public. Les États, dans leur volonté de rendre leurs économies plus efficaces dans le concert international, ont également agi sur leur espace, en proposant par exemple des exonérations fiscales à des investisseurs étrangers, dans des lieux spécifiques ou au sein de zones à fiscalité dérogatoire. La dérégulation ne signifie donc pas la disparition de l'État, mais son repositionnement. La notion d' « État stratège » dans le domaine de la compétitivité et de l'attractivité devra de ce fait être considérée.

Ainsi, appréhender l'État comme objet géographique ouvre sur de nombreux domaines dont chacun suppose une bonne maitrise des concepts de la géographie, des évolutions du monde dans leurs temporalités comme dans les questions qu'elles suscitent et des liens entre la géographie et quelques disciplines connexes.

Géographie des territoires

- ### La France (question nouvelle)

Cette question permanente ambitionne d'interroger la France dans toutes ses dimensions, thématiques et régionales, dans ses territoires continentaux, insulaires et maritimes. Il conviendra d'inscrire l'ensemble des réflexions dans le cadre de l'Union européenne et de la mondialisation, en ayant à cœur d'identifier la diversité des spécificités territoriales, à commencer par celles des départements-régions et collectivités d'Outre-Mer. La réflexion doit articuler l'identification des lignes de force du territoire national et les dynamiques qui le façonnent, les acteurs qui sont à l'œuvre dans les territoires et les enjeux auxquels ils sont confrontés. Une bonne connaissance du fonctionnement institutionnel de la France et de l'Union européenne constitue une attente élémentaire. Cette question est l'occasion de mettre à jour ses savoirs sur des sujets qui doivent être maîtrisés car enseignés en collège comme en lycée.

Le travail sur cette question conduit les candidats à renforcer leur compréhension des processus de territorialisation/déterritorialisation/reterritorialisation, dans toutes leurs dimensions : politiques, économiques, sociales, culturelles, environnementales, paysagères. Le rôle de l'aménagement des territoires et ce que révèlent ses évolutions au cours des décennies passées constituent une entrée fondamentale qui doit être incarnée par des exemples précis, contextualisés spatialement et temporellement. Cette approche permet de considérer les différentes formes de conflictualité (conflits environnementaux, d'accès aux ressources, d'usages, de représentations…), les controverses et les rapports de pouvoir dans la fabrique territoriale, ainsi que les problématiques d'inégalités territoriales et socio-spatiales, de justice spatiale, ou encore de gestion des risques. Les manifestations de l'imbrication des dimensions écologiques, sociales et politiques devront être analysées au prisme des notions fondamentales de vulnérabilité territoriale, de résilience, ou encore d'anthropocène. La dimension actorielle n'en est que plus centrale, en ayant soin de ne pas réduire la notion « d'acteurs » aux seules « institutions ». Les formes de participation, de tension, d'opposition et de mobilisation citoyenne sont à considérer dans toute leur complexité. A ce titre, une attention particulière est attendue quant à la prise en compte des modes d'habiter (pratiques, représentations, attachements), des expériences différenciées des territoires (genre, classe, âge, origine) et des formes d'appropriation et de résistance locales comme autant de clés d'analyse des processus territoriaux.

L'espace français connaît des évolutions importantes qu'il convient de mesurer, de comprendre, d'expliquer et d'illustrer. Parmi ces dynamiques, on peut s'attacher au fait urbain dans toutes ses dimensions, à commencer par la métropolisation. Cependant, il convient d'aller plus loin en interrogeant, par exemple, les manifestations spatiales et territoriales des nouveaux paradigmes d'une urbanité plus durable, l'évolution des dynamiques de périurbanisation et de rurbanisation et leurs conséquences pour les espaces ruraux, les dynamiques propres des espaces ruraux et de recomposition des différentes formes de ruralité, les conséquences de la diversification de l'organisation du travail dans le fonctionnement des territoires jusque dans l'évolution des stratégies résidentielles… Les évolutions de la population et du peuplement sont à considérer tout particulièrement, comme celles des activités économiques. Les recompositions actuelles accentuent des inégalités économiques, sociales et socio-spatiales qui sont amplifiées par les représentations qu'en ont les acteurs. Cela conduit, notamment, à des différenciations spatiales importantes et croissantes. La question appelle à analyser ces phénomènes dans la diversité des contextes territoriaux. Des thématiques comme le logement, les mobilités, les politiques en matière de transports et plus largement d'équipements publics sont autant de matérialisation de ces enjeux qu'il convient d'appréhender en contexte et de manière systémique.

Comprendre ces dynamiques suppose de mettre en évidence les processus et les facteurs qui en sont à l'origine, en donnant toute leur place aux jeux d'acteurs considérés dans toutes leurs diversités. Le poids, la place et les rôles respectifs de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales mais aussi des autres acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les populations, les associations, les collectifs ou les entreprises doivent être

questionnés. Les politiques publiques exercent une influence sur l'aménagement du (des) territoire(s) et les modes de gouvernance. Il est attendu des candidats une connaissance et une compréhension des implications territoriales des nombreuses réformes territoriales, qu'il s'agisse de la réforme des collectivités territoriales de 2010, des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, ou encore de la loi 3DS de février 2022... Cette diversification institutionnelle s'inscrit dans la continuité de deux processus structurants dans la fabrique des territoires français : la déconcentration et la décentralisation. Cette question est l'occasion d'interroger la pertinence des découpages statistiques, institutionnels et politiques (EPCI, bassins de vie, unités urbaines, aires d'attraction des villes, zones d'emploi, petites régions agricoles et forestières, départements, régions…) et de leurs périmètres, à un moment où l'organisation de l'espace prend des formes toujours plus réticulaires. Ces découpages, qui sont autant de leviers et d'expérimentation de gouvernance territoriale, participent de la diversification accrue des territoires français et des formes d'inégalités spatiales qui les animent. Cette question est ainsi l'occasion d'analyser plus en détail le fait régional, en dépassant l'unique approche institutionnelle. Il s'agit, en s'appuyant sur des exemples choisis à des échelles variées, de comprendre comment les phénomènes se transforment, s'organisent et s'articulent, dans leurs dimensions spatio-temporelles et multiscalaires, de la petite échelle (régionale, nationale, voire supranationale) à la grande échelle (quartiers, communes, intercommunalités, « pays » au sens géographique du terme).

Ces éléments peuvent se mesurer en ayant recours à de nombreux indicateurs démographiques (évolution naturelle, variation migratoire, structure par âges, espérance de vie…), économiques (emploi, chômage, revenus, pauvreté…), sociaux et culturels (niveaux de diplôme, accès aux soins, votes politiques…). Ces données sont aujourd'hui disponibles grâce à plusieurs sources d'information (Observatoire des territoires, Observatoire du littoral et de la mer, INSEE, Cartostat, Agreste, …) accessibles en ligne. D'autres facteurs internes mentionnés précédemment doivent également être mobilisés, tels que l'influence des réseaux (matériels et immatériels), les formes de mobilité, la perception de l'espace, les modes d'habiter, le poids des héritages et des représentations. Il en va de même concernant les processus externes comme l'impact de la mondialisation (maritimisation et internationalisation des échanges commerciaux, IDE, …) ou les politiques européennes (politique agricole commune, réglementation environnementale par exemple). Pour cela, une culture géographique générale allant de la géographie environnementale à la géographie politique ou encore économique et sociale est nécessaire. Il est attendu une solide connaissance des éléments fondamentaux, à commencer par une exactitude des localisations mobilisées et la capacité à présenter des exemples détaillés.

La démarche multiscalaire doit être omniprésente et centrale dans l'approche de cette question. L'interconnexion des territoires français aux échelles régionale, nationale, européenne et mondiale doit être analysée en appréhendant les relations d'interdépendances qui les animent. Dans ce cadre, une attention toute particulière est à porter au rôle des réseaux de transports et de télécommunications, aux relations et degrés de dépendance à la mer, aux problématiques et questions environnementales. Il convient également de considérer la

diversité de la présence française hors de France, que ce soit à travers les modalités d'accompagnement et d'assistance locale des Français établis à l'étranger ou encore l'expression des enjeux stratégiques et militaires de la France. Cette question appelle un traitement qui inclut la France dans le monde, et en premier lieu en Europe. Que ce soit au prisme de son peuplement, de sa stratégie énergétique et industrielle, de sa recherche de compétitivité et d'attractivité, la France s'inscrit dans des jeux d'interdépendances complexes qui se révèlent à petite échelle par les flux et les circulations économiques et culturelles, et se manifestent jusqu'à l'échelle la plus fine dans les recompositions des espaces productifs qui poursuivent leurs mutations.

- **Le Pacifique**

Cette question invite les candidats à renverser leurs points de vue et leurs représentations du monde pour considérer l'espace pacifique à l'aune des propos de l'écrivain et anthropologue tongien Epeli Hau'Ofa, non pas comme des mers lointaines et des îles isolées, mais comme une mer d'îles - et de littoraux - en relation les uns avec les autres, formant un vaste réseau de territoires et de peuples partageant des cultures et/ou des enjeux communs (Epeli Hau'Ofa, 1993).

De quel Pacifique parle-t-on ?

Le Pacifique désigne d'abord la principale subdivision de l'océan mondial, traditionnellement délimitée par les continents asiatique et américain, le détroit de Béring au nord et le 60e parallèle au sud (limite de l'océan Austral). Cette immense étendue marine couvre près d'un tiers du globe, avec une superficie supérieure à celle de l'ensemble des terres émergées. Cet océan sépare et relie à la fois trois continents - Asie, Amériques et Océanie - et surtout des îles, des archipels et des littoraux souvent très éloignés les uns des autres. Si la superficie et les distances rendent difficile l'appréhension de l'espace pacifique dans son ensemble, celui-ci correspond cependant bien à l'une des grandes régions mondiales : une région organisée et animée par des interactions nombreuses, diverses et anciennes entre les espaces, les territoires et les sociétés des îles et des rives de l'océan Pacifique. La question ne peut donc être réduite au seul océan qui lui donne son nom ; en revanche, la dimension maritime est centrale : elle révèle la cohérence de cet ensemble géographique et est présente dans de nombreuses problématiques - géohistoriques, géopolitiques, géostratégiques, géoculturelles, géoéconomiques et géoenvironnementales - du sujet.

La délimitation retenue considère l'ensemble des sociétés et des territoires insulaires et archipélagiques d'Océanie, cinquième partie du monde inventée par les géographes français du XIXe siècle, et concept européocentré et parfois considéré comme un peu désuet (Laux). Mais elle s'émancipe des méta-géographies océaniques ou continentales, pour s'ouvrir aux États des façades maritimes de l'Asie et de l'Amérique, exclusivement abordées dans le cadre de leur rapport au Pacifique. Par exemple, la première puissance mondiale, les Etats-Unis d'Amérique, est insérée dans le sujet à partir de ses territoires insulaires (Aléoutiennes, Hawaï, Guam…), mais également de sa stratégie militaire dans la région, de sa projection de puissance, de ses alliances régionales, de ses échanges économiques et culturels dans le Pacifique, des enjeux environnementaux, des imaginaires qui concernent le Pacifique (identité, lieux de mémoire, tourisme, altérité…). Dans la décennie 1980, les géographes français Benoît Antheaume et Joël Bonnemaison évoquaient déjà le nécessaire dépassement

de la seule dimension océanique, en présentant le Pacifique comme un espace gigogne, en partant d'un immense bassin pacifique, englobant les deux principales puissances mondiales, échelle de référence pour la mondialisation et les enjeux géostratégiques, puis l'Asie-Pacifique, qui correspond à l'élargissement contemporain des horizons asiatiques, et l'Océanie, espace géopolitique et de coopération régionale, et enfin le Pacifique insulaire, centré sur des problématiques spécifiques.

La notion de *Pacific Rim* utilisée en géographie humaine anglophone (Johnston et al.) pour désigner l'ensemble des territoires riverains du Pacifique, ainsi que certaines îles océaniques, associés par leurs échanges économiques et par les enjeux géopolitiques, peut aussi aider à cerner cet espace. Cela nécessite d'identifier les territoires littoraux (villes portuaires, régions urbaines littorales, façades maritimes, espaces touristiques, etc.) continentaux ou insulaires, qui constituent des centres d'impulsion ou des périphéries diversement intégrées d'un système spatial pacifique, lui-même organisé en sous-systèmes régionaux appuyés, par exemple, sur certaines mers bordières. Ainsi, la question amène à s'intéresser au Japon, dans ses relations et échanges à la fois transpacifiques en direction de l'est (Amériques) ou du sud (Océanie), mais également à l'échelle de la mer de Chine orientale ou de la mer Jaune. L'étude des mers bordières de l'océan Pacifique ne doit pas être systématique, car leur poids en termes de peuplement, de développement, de dynamisme économique et d'enjeux environnementaux ou géopolitiques varie ; et leur importance pour penser l'objet géographique « Pacifique » varie également. Mais certaines sont essentielles pour comprendre les relations entre les rives est et ouest du Pacifique, le rôle de l'ensemble Pacifique à l'échelle mondiale ou encore pour donner à voir l'organisation différenciée et hiérarchisée d'un espace Pacifique. Si la notion d'Indopacifique occupe une place croissante dans les stratégies des États qui possèdent des intérêts dans les océans Indien et Pacifique~~,~~ elle n'est pas insérée dans le sujet proposé.

Enfin, pour penser « tout » le Pacifique, il faut aussi pouvoir se placer du point de vue des États et peuples qui le constituent et saisir la vision qu'ils ont de leur propre monde, souvent à distance des perspectives européennes. Cela nécessite notamment de maîtriser le concept d'iléité (tel qu'il a pu être développé par J. Bonnemaison), et ne pas associer *a priori* l'insularité à l'isolement ou à la fermeture. Les candidats sont invités à appliquer cet effort de décentrement pour envisager également les autres États continentaux ou archipélagiques à dimension et/ou ouverture pacifique (Canada, Mexique, Pérou, Chili, Russie, Japon, Chine, Philippines, France ou encore Indonésie).

Invention européenne et héritages historiques impériaux

Le Pacifique est structuré par des sociétés littorales et insulaires aux héritages divers, ainsi que par des puissances extérieures qui ont façonné ses territoires par l'exploration, l'impérialisme, la colonisation, l'exploitation, les conflits (parfois mondiaux) ou encore l'influence économique et militaire. Cet espace a d'abord été pensé par l'Europe au retour du premier tour du monde, débuté par Fernand de Magellan, promoteur du terme Pacifique, à partir de la fabrique d'un immense empire espagnol, entre Amérique et Philippines. Plus tard, les voyages de James Cook en Océanie et à Hawaï, et de Charles Darwin aux Galapagos viennent nourrir les connaissances et les représentations européennes sur ce « bout du monde » (Blais). La géohistoire de cet espace océanique, l'invention européenne de son découpage géographique (Grataloup, Capdepuy) et de ses divisions (Tcherkézoff), son

insertion dans la mondialisation, peuvent constituer une entrée au cœur de la question. Les candidats sont également invités à réfléchir à l'émergence d'autres imaginaires géographiques (Argounès, Singaravélou, Staszak), en particulier aux spatialités et territorialités en concurrence mémorielle, culturelle, politique et spatiale avec les découpages traditionnels, qu'ils soient héritages anciens ou enjeux contemporains (récit régional sinocentré de Pékin, diplomatie austronésienne de Taiwan, *Enfants ultramarins* de l'Inde ou concept chilien de *tricontinentalidad*). Quant au *Moana* ou *Te Moana Nui a Hiva* polynésien, il représente une forme de réappropriation symbolique de l'océan que les Occidentaux nommèrent océan Pacifique (Saura).

Depuis des siècles, des États riverains ou ultramarins se sont appropriés îles et archipels de cet immense bassin, Chine et Japon pour les archipels de la mer de Chine orientale ou l'archipel Ogasawara, Etats-Unis et Russie pour les îles aléoutiennes, Indonésie pour une partie de la Papouasie, l'Irian-Jaya, Pérou ou Chili pour les îles proches de l'Amérique latine, mais ce sont surtout les explorations européennes (XVIe-XIXe siècles), qui ont vu Espagnols, Portugais, Britanniques, Français et Hollandais cartographier la région, revendiquer et organiser les territoires, parfois en colonie de peuplement. Si les Espagnols sont présents en Micronésie depuis la fin du XVIe siècle et que la Grande-Bretagne s'est emparée de l'Australie en 1788, la principale période de prise de possession des îles débute avec le traité de Waitangi (1840), en Nouvelle-Zélande, avant l'appropriation du Pacifique insulaire jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les États-Unis annexent les Philippines en 1898 et en resteront maîtres jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le Japon pour sa part renforce sa présence au XIXe siècle (conquête de Taïwan lors de la première guerre sino-japonaise, 1894-95) et devient une puissance régionale maritime incontournable - ce qui se confirme dans l'entre-deux-guerres, notamment en Corée et en Micronésie. La Seconde Guerre mondiale a profondément remodelé la géopolitique du Pacifique, et débuté les dynamiques d'indépendance et d'autodétermination, très récentes à l'échelle mondiale, c'est-à-dire des années 1960 aux années 1990. Toutefois, la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Chili ou la Nouvelle-Zélande continuent d'administrer des territoires dans la région, sous une très grande diversité de statuts politiques (Gay). Les candidats devront posséder quelques grands repères géohistoriques, pour comprendre les questions stratégiques, politiques et économiques en cours dans la région, ainsi que l'histoire de la relation avec les principaux acteurs régionaux ou mondiaux, afin d'interroger les logiques de dépendance et d'émancipation (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher).

Le Pacifique entre Washington et Pékin

Le Pacifique est un espace d'expression de la compétition entre les deux premières puissances mondiales et du bouleversement actuel des rapports de force et des alliances, ce qui exige de savoir mobiliser des grilles de lecture géopolitique et géostratégique. Par-delà les revendications territoriales et les pressions dans son voisinage maritime immédiat, en particulier en mer de Chine orientale et méridionale, Pékin cherche à s'affirmer comme la grande puissance d'une des rives du Pacifique, entrainant un changement structurel majeur. Se dessinent de nouveaux rapports de force commerciaux, dans un Pacifique désormais installé au cœur de la mondialisation, notamment par la maritimisation de l'économie ou même les câbles sous-marins (Hamel). La Chine est devenue le principal partenaire commercial de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et est incontournable pour

une majorité des États insulaires qui restent en marge du commerce mondial. Face à ces ambitions dans un océan considéré auparavant comme un « lac américain », Washington renforce sa stratégie de « pivot américain vers l'Asie », par un rééquilibrage vers le Pacifique, un désengagement au Moyen-Orient et plus récemment en Europe, et des perspectives renouvelées vis-à-vis de la Russie. La première puissance mondiale s'appuie sur la flotte du Pacifique (3e et 7e flotte, soit près des 2/3 de forces navales états-uniennes), et sur certains territoires stratégiques comme Guam ou Hawaï.

Les stratégies pacifiques des puissances régionales, souvent alliés dépendants mais indispensables pour les Etats-Unis (par exemple Japon, Corée du Sud ou Taiwan), sont tout aussi importantes à considérer dans cette approche. L'Australie, la Nouvelle Zélande ou la France montrent également des inquiétudes face aux incertitudes sur le soutien américain et l'expansion chinoise sur de nombreux fronts, économique, diplomatique et sécuritaire (Argounès). Les deux puissances océaniennes, un temps gendarmes du Pacifique sud, inscrivent désormais leur politique régionale dans cette perspective et dans une lutte d'influence avec la Chine et d'autres acteurs émergents (jusqu'à Taïwan, Cuba et l'Azerbaïdjan). En effet, les quatorze États du Pacifique insulaire – Papouasie Nouvelle Guinée, Fidji, Palau, Tonga, Tuvalu, Samoa, Vanuatu, Micronésie, Kiribati, Nauru, îles Marshall, îles Salomon, îles Cook et Niue -, auparavant en marge des enjeux géopolitiques et stratégiques, sont depuis deux décennies l'objet de très nombreuses attentions des grandes puissances, y compris au regard de la composante numérique (Cattaruzza, Limmonier) ou environnementale de leur stratégie diplomatique.

Après des décennies favorables à différents projets de coopération et/ou d'intégration régionale, le contexte est désormais très différent. Le foisonnement des différentes structures est au miroir de l'immensité du Pacifique, des intérêts à la fois communs et divergents existants, et de l'importance stratégique du libre-échange et des accords commerciaux (APEC, ASEAN + 3, l'ASEAN + 6, CPTPP ou encore RCEP entrée en vigueur en 2022). Un régionalisme océanien existe également (CPS, FIP), complété par un sous-régionalisme correspondant aux divisions traditionnelles de la région (Groupe
fer de lance mélanésien, Groupe des dirigeants polynésiens, Forum des îles micronésiennes). Enfin, d'autres initiatives réunissent les acteurs insulaires, comme l'Alliance des Petits États insulaires (AOSIS), pour la défense des intérêts des États parfois considérés comme particulièrement vulnérables face aux changements climatiques (Duvat).

Un monde en mutation et en transition

S'il n'est pas attendu une connaissance précise de tous les territoires ou une suite de monographies nationales, la maîtrise des grandes problématiques de cet ensemble régional et des dynamiques qui leur sont liées est fondamentale. La diversité du Pacifique et les importantes disparités entre les territoires et les sociétés devront être abordées, et ce, à différentes échelles et sous différents angles. Il s'agit par exemple de souligner les disparités entre Pacifique nord et Pacifique sud, entre Australie et Nouvelle-Zélande d'un côté et leurs voisins en développement de l'autre, ou encore entre métropoles et dépendances (Équateur/Galapagos). La question permet également une réflexion assez
large sur les milieux insulaires et littoraux, les changements environnementaux (climat, biodiversité), les risques (naturels et technologiques) et la vulnérabilité ; mais aussi sur le peuplement et ses dynamiques, et sur la question particulière des minorités et des migrations (de l'autochtonie aborigène ou maorie à l'immigration asiatique et océanienne en passant par

la traite, ou *blackbirding)*. Le sujet permet également de traiter des transports et des mobilités, des systèmes productifs (Kowasch), en particulier lorsque ces derniers se démarquent (extraction minière, agriculture d'exportation, industrie de pointe, paradis fiscal, tourisme). Les processus de littoralisation et de métropolisation à l'oeuvre sur les différentes rives, continentales ou insulaires, devront être maîtrisés. Les imaginaires géographiques et plus largement la géographie culturelle ont toute leur place dans ce sujet. Ainsi, si le tourisme est devenu une activité incontournable pour les îles du Pacifique (Blondy), elles représentent moins d'un millième du tourisme international, mais celui-ci leur doit beaucoup en termes d'imaginaires et de pratiques : surf, cocotier, *hula girl*, pareo, collier de fleurs, bronzage, etc. (Gay). Des références littéraires, picturales, cinématographiques ou muséales sont bienvenues. On peut penser au *Voyage autour du monde* de Bougainville et pourquoi pas au *Supplément au voyage de Bougainville* de Diderot; au roman de William Golding *Sa Majesté des Mouches* (1954); à des tableaux et écrits de Paul Gauguin et plus tard ceux d'Henri Matisse; aux deux films de Clint Eastwood sortis en 2007, *Mémoires de nos pères* et *Lettres d'Iwo Jima*, qui tentent de faire valoir deux points de vue sur la bataille d'Iwo Jima (1945); et plus récemment à *Pacifiction : tourments sur les îles* d'Albert Serra (2022). Les collections des musées s'inscrivent également dans cette géographie culturelle et certaines expositions ont participé à de nouveaux regards sur ces territoires. Pour en faire bon usage, il est toutefois nécessaire de comprendre ce qu'est l'exotisme et ce qu'il implique (Staszack, Bensa).

Les îles et archipels occupent une place privilégiée dans l'étude de cette question sur le Pacifique, notamment les « petites nations » de ce que l'on nomme le Pacifique insulaire. Il s'agit de s'interroger sur les modèles de développement de ces territoires marqués par la distance et parfois l'isolement, sur leurs mutations et adaptations (notamment en matière de souveraineté) et sur les limites et les conflits socio-environnementaux qui en résultent. Certains États composés d'îles basses comme le Tuvalu ou Kiribati sont devenus emblématiques du changement climatique et de ses conséquences (Duvat-Magnan) ; la question de l'adaptation, de l'effondrement démographique ou parfois des « réfugiés climatiques » y est désormais prégnante. La tension entre exploitation et protection des ressources naturelles est également très présente dans le Pacifique insulaire, et au-delà.

Les eaux du Pacifique (ZEE et haute mer) constituent un exemple des défis contemporains, sur le plan géopolitique bien sûr (au sujet des frontières, du contrôle et de la sécurité, ou encore de la gouvernance de ces espaces), mais aussi relativement à l'environnement planétaire. L'extraction offshore de nodules polymétalliques ou de cobalt, la pollution plastique, la pollution radioactive, la pêche à la baleine, la surpêche sont autant d'entrées possibles pour étudier ces défis qui sont souvent médiatisés et connus d'une opinion publique mondiale.

Le Pacifique, un sujet de géographie du territoire français

Sans en faire un objet en soi, la connaissance particulière des territoires français du Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, est attendue. Ces trois territoires présentent une diversité de statuts et de capacités législatives, depuis les compétences étendues du congrès de Nouvelle-Calédonie jusqu'aux prérogatives et à l'autorité des rois coutumiers de Wallis et Futuna reconnues par la République, en passant par l'autonomie et les compétences de droit commun de la Polynésie française (Gay). Ils sont marqués par l'histoire impériale et coloniale française, par une très grande distance avec la « France hexagonale » et une proximité géographique et culturelle avec les îles et archipels mélanésiens ou polynésiens. Les relations de ces territoires avec la Métropole s'inscrivent

dans le sujet, sans négliger les tensions et les conflits qui ont pu par exemple entrainer des violences en Nouvelle-Calédonie en 2024, ni les relations économiques et politiques avec Paris. Il s'agit également de comprendre leur insertion dans la région, dans le cadre de la politique de voisinage, ou de stratégies d'intégration régionale. L'étude de ces sociétés et territoires dits ultramarins sous différents angles (démographiques, sociétaux, économiques, environnementaux, politiques) offre de réelles opportunités aux candidats de mieux connaître les outremers et de mieux saisir la dimension « pacifique » d'acteurs publics français à diverses échelles.

Le Pacifique, une présence de plus en plus visible dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée

Si le Pacifique n'est pas abordé comme un espace régional en tant que tel dans les programmes, il peut être étudié à partir de l'ensemble des thématiques géographiques et des notions qui sous-tendent les programmes d'enseignement (habiter, transition, espace de mutations, développement, inégalités, risques…) et offre la possibilité d'ouvrir à des exemples ultramarins souvent sous-représentés, comme la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna. Pour le collège comme pour le lycée, les candidats à l'agrégation de géographie sont invités à connaître, comprendre et analyser les programmes sous l'angle des articulations entre l'espace régional du Pacifique et les notions et problématiques qu'ils portent, notamment à travers des études de cas ou des exemples menés à différentes échelles. Les États du Pacifique constituent des contextes pour des études de cas et des exemples pour traiter de nombreux thèmes, à commencer en sixième (« Habiter un espace de faible densité », « Habiter un littoral »), en cinquième (« Prévenir les risques, s'adapter au changement global, avec les effets potentiels d'un changement climatique dans la région), questions de l'inégal développement), en quatrième avec les mobilités (migrations, tourismes) et la mondialisation (Mers et océans). Au lycée, le Pacifique peut apparaître à travers les notions de transition, recomposition et mondialisation, qui structurent l'ensemble des programmes du tronc commun. En classe de seconde, des possibilités multiples d'étude sont offertes par un programme intitulé « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition ». Qu'il s'agisse des thèmes 1 « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles », sur les sociétés face aux risques ou la pression sur les ressources, 2 « Territoires, populations et développement : quels défis ? », sur le développement et les inégalités, ou 3 « Des mobilités généralisées », sur les migrations et les mobilités touristiques, tous offrent de multiples possibilités d'insertion des espaces et des territoires du Monde Pacifique. L'Australie par exemple se prête particulièrement à l'étude des processus de métropolisation et de littoralisation du thème 1 de la classe de première comme du thème 2 du programme de terminale « Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation ». Enfin, dans le cadre de la spécialité HGGSP, on pourra s'appuyer sur de très nombreux exemples pris dans l'aire Pacifique pour aborder, en classe de terminale, le thème 1, « De nouveau espace de conquête », avec l'affirmation de la puissance à partir des mers et des océans, l'exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans ou l'exemple chinois, le thème 2, « identifier, protéger et valoriser le patrimoine », sur les usages sociaux du patrimoine pacifique ou les action de valorisation et de protection dans les territoires français ou encore le thème 5 « L'environnement :
entre exploitation et protection », entre approche géopolitique, coopération internationale et impact du climat sur les sociétés.

Concours externe de l’agrégation du second degré

Section géographie

Programme de la session 2027

Histoire

- **Histoire moderne : Les Amériques des années 1550 aux années 1660 (question nouvelle)**

- **Histoire contemporaine : Vivre à la campagne en France, de 1815 aux années 1970**

Resserrée sur un seul pays, mais élargie à deux siècles et à une riche palette de thématiques, la question mise au concours doit permettre aux futurs enseignantes et enseignants d'approfondir leur connaissance de l'histoire de France contemporaine. Si la vie à la campagne peut paraître une réalité lointaine dont les détails matériels relèvent d'une culture pour partie révolue, elle a constitué le quotidien des sociétés jusqu'à une période récente de notre histoire. Il s'agit donc de l'étudier, non seulement pour ses transformations propres, mais aussi pour ce qu'elle révèle des mutations et des continuités sociales contemporaines. Dans le cadre de ce programme, la vie à la campagne doit donc être envisagée comme un observatoire de l'histoire générale de la France et des sociétés européennes, une histoire rurale totale qui laisse toute sa place à une approche multiscalaire et à la diversité des réalités territoriales et humaines.

Pour ne pas réduire le programme à une histoire agricole de la France, qui n'en est qu'une composante, les termes du sujet doivent être compris dans toute leur ampleur. En mettant l'accent sur la vie quotidienne des populations, en pratiquant une histoire incarnée attentive aux sources et aux témoignages, il s'agit de placer au premier plan les expériences sociales dans toute leur diversité (le statut, les métiers, le niveau de revenu, la nationalité, le genre, l'âge, seront pris en compte, tout comme les spécificités régionales et locales). "Vivre" (ou parfois survivre), c'est grandir, manger, apprendre, travailler, consommer, se divertir, éprouver, prier, combattre, résister, lutter, voter, voyager, se protéger, souffrir, aimer, se soigner, mourir (indicative, cette liste de verbes n'est ni limitative ni hiérarchisée). Pourvu qu'ils restent attentifs aux vécus et aux ressentis des acteurs et des actrices, les
candidats sont invités à mobiliser, sans exclusive, tous les domaines d'une histoire, non seulement sociale et culturelle, mais aussi économique, technique, environnementale, politique, religieuse *etc.*

Il s'agira par conséquent d'aborder les logiques et systèmes agraires, la mise à l'épreuve des communs, les différents types et modes de production agricoles et leur évolution (d'une agriculture vivrière vers une agriculture productiviste, commerciale et capitalistique et ses effets induits sur l'environnement, la santé et la condition animale), les acteurs de la "modernisation agricole" (des notables aux petits exploitants innovants ou aux comices, sans oublier les syndicats et les acteurs de l'État), la mécanisation et la motorisation (de la traction animale au tracteur ou à la moissonneuse-batteuse), les innovations en lien avec les sciences et techniques (du fumier aux engrais de synthèse, des produits phytosanitaires à la sélection variétale) et les nouvelles sources d'énergie, les modalités de leur diffusion et appropriation (presse, littérature technique, publicité, formation *etc.*), les dynamiques et les crises (structurelles et conjoncturelles), l'ouverture aux marchés (du local à l'international), la

structuration, le soutien et la redéfinition des métiers (chambres d'agriculture, crédits, mutuelles, syndicats et offices, coopératives, PAC, interprofession), la spécialisation agricole, l'invention des filières (sans oublier le « pétrole vert » caractérisant la mutation en industrie alimentaire de l'agriculture), la définition de la qualité et la lutte contre la fraude (normes, contraintes sanitaires, appellations, signes de qualité et d'origine). Néanmoins, loin de se limiter au secteur agricole dont la place diminue peu à peu, le monde des campagnes se caractérise fondamentalement par la pluriactivité, dont témoignent la diversité de l'artisanat, le commerce, la proto-industrialisation, l'industrie rurale, et la main d'œuvre ouvrière ou tertiaire qui vit au village (migrations pendulaires) ainsi que le tourisme, la fonction publique, les professions libérales *etc.*

Durant cette période, l'ouverture des campagnes se poursuit et s'approfondit, en lien avec la révolution des transports et des communications, générant une augmentation et une accélération de la circulation des hommes, des marchandises et des informations. Avec le chemin de fer, l'automobile et le camion, le vélo puis la mobylette, mais aussi le télégraphe, le téléphone, le transistor et la télévision, vivre à la campagne prend une nouvelle signification. De l'école communale aux collèges ruraux, l'accès à l'éducation contribue à l'acculturation nationale et au rapprochement des ruraux et des urbains. De la même manière, la généralisation de la conscription et l'expérience des guerres redéfinissent les contours du sentiment national, entre adhésion et rejet. Sans gommer les spécificités locales (cuisines, langues régionales, accents, folklore *etc.*), ces divers facteurs de désenclavement et de décloisonnement participent des dynamiques d'intégration nationale, des processus de politisation et d'un réagencement des référents et des identités territoriales entre "petites patries" et "grande patrie", entre communes et régions, nation et Europe. Vivre à la campagne revêt une dimension politique et culturelle qui englobe des enjeux tant locaux que nationaux. On s'intéressera ainsi au recul et aux transformations des pratiques religieuses, aux logiques d'encadrement de la société rurale, qu'elles relèvent de formes anciennes et renouvelées du contrôle social ou d'une emprise étatique, administrative et juridique considérablement renforcée. On envisagera également les rumeurs, les conflictualités, les révoltes, les luttes des classes, les manifestations collectives, mais aussi les registres d'action *etc.*

Prenant pour objet, sur la longue durée, une France qui passe d'une société majoritairement rurale à une civilisation urbaine, ce programme encourage l'étude – à hauteur d'hommes et de femmes – des manières de vivre. On étudiera par conséquent les cadres de vie, de la maisonnée aux étendues de nature (plaines, forêts, estives, champs, routes et chemins *etc.*), des villages aux petites villes (rues, places et aménagements divers), en portant un intérêt particulier à la culture matérielle et à l'entrée des campagnes dans la consommation de masse qui transforme, entre autres, les pratiques alimentaires et vestimentaires, les normes d'hygiène ainsi que les exigences de confort. Il s'agira d'entrer dans l'intimité des foyers pour saisir les émotions, les sentiments, les croyances, les joies et les peurs ou les violences. Il conviendra aussi de suivre les ruraux dans leurs expériences collectives, dans leur rapport aux autres. En effet, au cours de ces deux siècles, les horizons s'élargissent : des rapports de voisinage aux liens associatifs, de la forge au lavoir et du café à l'église, du braconnage aux sociétés de chasse ou de pêche, de la veillée aux planchers de bal et aux terrains de sport, des processions aux fêtes patronales, des foires aux épiceries et aux supermarchés, les sociabilités, les solidarités et les loisirs se recomposent, en lien avec l'essor

des mobilités. Dans le même temps, l'architecture et le bâti se densifient et se diversifient (la ferme et ses bâtiments, le moulin, la fabrique puis l'usine, le petit patrimoine rural, l'église, l'école et la mairie, la gare, la poste, la gendarmerie *etc.*) dans des campagnes qui passent de leur maximum démographique à la déprise.

Vivre à la campagne enfin, c'est éprouver des expériences sensorielles, une sensibilité au paysage (fruit d'une construction sociale), à ses dégradations et à sa protection, une connaissance de la nature et du monde animal (domestique et sauvage).

Si l'on peut s'appuyer sur les définitions statistiques (en vertu desquelles, en France, les communes de moins de 2 000 habitants sont des villages), on n'oubliera pas que la ruralité se définit aussi en fonction des perceptions qui lui sont associées et qui débordent ce strict cadre démographique. Espaces de circulation, toujours reliées aux espaces urbains, les campagnes ne peuvent de toute façon pas être dissociées de leur environnement. Rappelons cependant que le programme se focalise sur l'espace français métropolitain. Il inclut la Corse, mais n'intègre ni les territoires ultramarins ni les espaces coloniaux, dont les évolutions sont trop spécifiques pour que la comparaison opère.

Le programme s'ouvre en 1815, au lendemain de la Révolution et de l'Empire, qui ont considérablement modifié le pays et la société, contribuant à une émancipation du peuple des campagnes et un renforcement de la bourgeoisie, nés du bouleversement des structures sociales et politiques d'Ancien Régime. L'année 1815 correspond aussi au retour des émigrés et des anciens combattants des guerres impériales et à l'éruption du Tambora, dont les conséquences climatiques provoquent une grave crise agricole. L'étude s'achève avec les années 1970, quand s'infléchit la déprise démographique des communes rurales et que tend à disparaître le modèle de la petite exploitation familiale, sonnant "la fin des paysans". Avec l'arrivée des néo-ruraux, l'essor du tourisme vert et des parcs naturels, s'ouvre déjà une mutation des regards portés sur la campagne, la nature et l'environnement, au moment où est créé le ministère chargé de sa protection.

La question trouve de très nombreux échos, directs ou indirects, dans les programmes de l'enseignement secondaire. On citera notamment les leçons de 4e (« L'Europe au temps de l'industrialisation », « Société, culture et politique dans la France du XIXe siècle ») et de 3e (ainsi l'étude de la crise des années 1930, mais aussi celle des guerres mondiales et des modernisations socio-culturelles de la fin du XXe siècle). Très présente dans le programme de 1ère (« L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales », « Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914 »), l'histoire des campagnes françaises croise de nombreux aspects des programmes de terminale, de 1ère et terminale technologique et de la spécialité HGSSP (en particulier le thème sur l'environnement). Par son ancrage territorial et son impact sur les paysages contemporains, elle rend par ailleurs tangibles les indispensables liens entre les enseignements d'histoire et de géographie.